

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 34

Artikel: Le municipal
Autor: Thou, E.-C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger^{ve}, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ÉTRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements d'ont des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ENVOI GRATUIT de la collection des numéros du 3^{me} trimestre et d'un exemplaire de l'Almanach du Conteur 1903 à toute personne qui prendra un nouvel abonnement d'un an, à dater du 1^{er} octobre prochain.

Les offres du docteur Chappuis.

Nous devons à l'obligeance de M. Alfred Milloud, archiviste-adjoint, communication de la curieuse lettre suivante adressée en 1797 par le médecin Chappuis d'Echallens, aux « gouverneurs, conseillers et communiens » des villages du bailliage d'Echallens, lettre trouvée dans les archives de Poliez-Pittet.

Messieurs les Gouverneurs, Conseillers et Communiens,

Le sieur Chappuis, médecin-physicien, membre honoraire de plusieurs académies et membre externe de la Société de chirurgie de Berne, a l'honneur d'exposer très respectueusement à votre commune, que dans l'espérance flatteuse de recevoir de toutes les communes du Bailliage chaque année une gratification honoraire, c'est le motif qui l'a déterminé à accepter le poste de médecin et chirurgien d'Echallens, où il a eu l'honneur d'être reçu le premier janvier dernier de voix unanime avec les droits de bourgeois et de plus un honoraire en argent. Mais cela sur la réserve expresse de ne point refuser d'aller voir les malades du Bailliage et de leurs administrer les soins nécessaires avec le même zèle et activité qu'à ceux du Bourg.

La bonne volonté de M^{rs} les communiens d'Echallens envers les individus des villages dépendants n'a jusqu'ici presque été d'aucune utilité, puisque le dit docteur n'a encore été appelé que cinq fois dans les dits villages depuis quatre mois qu'il séjourne dans ces quartiers. Cette inaction est-elle causée manque de confiance ou crainte de payer des sommes pour les visites du médecin? L'une et l'autre de ces causes peuvent étroitement concourir ensemble dans vos esprits, M^{rs}, pour vous déshabuser. Sur les deux points le docteur Chappuis démontrera. Sur le premier à M^{rs} vos gouverneurs députés dans l'assemblée du Bailliage, qu'il a fait de bonnes études et de belles cures, tel que le prouvent les papiers qui leur sera présentés. Sur le dernier point, sy votre commune a la bonté et la générosité de m'accorder une pension à votre volonté, je ferai les visites pour les maladies internes de tout genre, soit de jour ou de nuit si le cas l'exige, pour 15 btz. Pour quant aux maladies externes, telles que fractures, luxations, opérations et accouchements laborieux pour quatre francs et dès la première visite les suivantes ne la paieront plus qu'à 15 baches comme pour les maladies internes.

Le dit docteur a fait des frais considérables pour se mettre à proximité d'être utile à ses chers concitoyens. Il a une pharmacie bien assortie, tel que vous le prouvera la brochure cy-jointe dans la qu'elle on trouve en abrégé

la vertu des remèdes et officinaux et à qu'elle dose on peut les prendre. Il a aussi une batterie composée de plusieurs excellentes machines électriques propres à la guérison de plusieurs maladies reconnues incurables par la médecine Galénique, telles que les paralysies, les emplexies, les apoplexies, la goutte, la sciaticque, les rhumatismes fixes ou locaux, les surdités provenant d'obstructions ou paralysie des vaisseaux du canal auditif, comme aussi la goutte seréine causée par l'engorgement du nerf optique. Les convulsions d'épilepsie causée par une interruption dans les pôles ou l'équilibre de l'harmonie animale est altérée peuvent être guérie par quelques commotions dirigées du zénith à la terre. Enfin l'électricité bien administrée opère des cures qui paraissent tenir du merveilleux dans tous les cas où il se trouve obstructions, engorgement, manque de ton dans les solides et de mouvement dans les fluides.

Pour ce qui concerne les maladies aiguës de toutes espèces tant internes qu'externes, maux de nerfs, lesquels sont sans nombre et se caractérisent par une infinité de symptômes différents, tels qu'on l'observe dans les vapeurs hypocondriaques et hystériques, les fièvres putrides, les fluxions de poitrine, les fièvres de tout genre, fractures, luxations et accouchements, etc.

Je les soigne et les guéris avec succès suivant la méthode adoptée dans les principales académies de l'Europe, pour ces dernières maladies je vous offre mes services et de me transporter chez vous, la nuit comme le jour, pour la légère rétribution de mon art, comme je l'ai fixé plus haut, pourvu que je puisse compter sur un fixe de la générosité de votre commune. Pour les malades atteints de maladies qui peuvent se guerir par l'électricité, j'ai cinq chambres à leurs donner et la pension modique accompagnée du régime convenable à leur état.

Je traite enfin avec succès, art et dextérités toutes espèces d'hernies ditte descente des boyeaux, tant dans un sexe que dans l'autre, soit hydrocel, epiplocel, serocel intestinale et ombilicale. Les jeunes gens peuvent s'assurer d'une guérison radicale sans opération et les adultes d'avoir des bandages solides et comodes, qui ne laisse jamais descendre l'intestin dans le sac herniere.

Celui qui a l'honneur de faire des vœux pour la prospérité des membres de votre commune et qui se dit avec le plus parfait dévouement de Messieurs

Le très humble et très obéissant
serviteur

A. CHAPUIS Med. et Ch.

Echallens, ce 30 avril 1797.

Rève de fillette. — Moi, dit une fillette à son amie, mon rêve serait d'avoir une peine de cœur et une immense boîte de fondants.



Le municipal.

Voici l'heure de la séance.
Mon voisin le municipal,
En fumant sa pipe, s'avance
De son pas lent et machinal.

Je vois sur son chef qui grisonne
Son chapeau brun à bords étroits.
Sa blouse neuve, qui ballonne,
A des plis roidis par l'empois.

Il ne l'a pas même agrafée
Et laisse voir son buste entier...
En tirant de lentes bouffées
De sa pipe de merisier,

Il regarde monter la lune
Là-bas, dans le bleu firmament,
Et va, philosophiquement,
Jusqu'à la maison de commune.

E.-C. THOU.

M. le pasteur Ceresole nous demande l'insertion de l'appel suivant, publié déjà par plusieurs de nos journaux, et auquel le Conteur ne peut que souhaiter bonne chance.

Aux femmes vaudoises.

Appel à leur costume national.

S'il est une année où le costume vaudois doit apparaître dans sa gloire et dans sa simplicité gracieuse, c'est bien dans cette année-ci : l'année du Centenaire.

Oh! qu'il nous a fait plaisir à revoir, au 14 avril dernier, dans nos temples, dans nos cortèges ou dans nos réunions familiales!

Dès lors, qu'est-il devenu? Ou l'a replié, paraît-il, au logis, dans quelque armoire!...

Alors, qu'attend-il pour repaître?... Un nouveau Centenaire? Mais nous n'y serons plus!...

Qu'attend-il donc? L'été! Mais il est venu l'été.

Filles, femmes, fiancées, qui l'avez revêtu avec tant de grâce et de joyeux patriotisme, en avril dernier, pourquoi ne le revêtirez-vous pas, maintenant. Voici l'heure.

Faites-le donc valoir. Il vous va si bien, à vous surtout, gentilles vigneronnes, campagnardes aux bras bruns, faneuses et effeuilleuses.

Vous faut-il une solennité nouvelle, l'ordre de je ne sais quel comité pour avoir le courage de le remettre?... Allons donc!

Sans comités, ni fêtes, — sans cortèges, ni faufares, — Vaudoises, mes amies, revêtez hardiment le costume joyeux, le costume de vos mères.

L'année du Centenaire vous y convie et l'âme vaudoise vous y appelle. Soyez vous-même, bien vous-même.

N'en ayez point honte.